

Daniel Gélinas et le « joual »

Les journalistes osent rarement corriger le langage fourchu et parfois bancal des personnalités. Cela fait couleur locale! On lit dans *Le Soleil* du samedi 7 juillet (p. 4) : « Nous, on est là pour faire un show et on fait notre show... L'expression artistique sur une scène, il y a-tu quelque chose de plus précieux que ça? » La citation est du directeur général du Festival d'été de Québec, Daniel Gélinas. Ce dernier doit faire une distinction de raison raisonnée entre les mots « show » et « spectacle ». De son côté, *Le Soleil* se dédouane en mettant « show » en italique. Par ailleurs, si le journaliste avait remplacé « il y a-tu » par « y a-t-il », il aurait eu l'impression de déformer la pensée du directeur du Festival d'été! Mais, dans les faits, peut-être tient-on à perpétuer le « joual » et le français!

Mister Vallaire sur scène

On dit que les emprunts à des langues étrangères enrichissent le français. C'est tout à fait vrai lorsque l'emprunt comble une lacune. Mais il arrive aussi que des emprunts détruisent des mots français ou les condamnent au chômage. Ainsi en va-t-il des prédateurs « show » (spectacle) et « live ». Le titre d'un disque récent porte « Mister Vallaire live ». Autrefois, on aurait dit « Mister Vallaire sur scène », « Mister Vallaire au Capitole », « Mister Vallaire sur place », « Mister Vallaire en direct ». Le mot « live » est un braconnier : il n'enrichit pas le français. Au contraire, il l'appauvrit. Et nombreux sont les locuteurs qui ne s'en rendent pas compte!



« MON NOM EST... », une tournure anglaise

Les mots sont bien français. La tournure n'est pas fautive, mais elle est inhabituelle en français. Nos parents et leurs parents disaient spontanément : « Je m'appelle... » La formulation « mon nom est... », plus ou moins répandue, est une traduction littérale de l'idiotisme anglais « my name is... » faite par des bilingues approximatifs du 20^e siècle.

Si un anglophone francisé sur les bords disait à des collègues anglophones : « I am called... », tous comprendraient, mais on serait surpris d'entendre cette formulation. Il ne viendrait à personne l'idée d'adopter ce calque du français. D'ailleurs, le dictionnaire *Harrap's Shorter* rend « my name is » par « je m'appelle ». C'est tout dire. Les expressions courantes en français sont plutôt « je m'appelle », « je me nomme », « je me présente », « je suis », « ici », selon le contexte.

Peut-être reviendront-ils à l'esprit des mots célèbres comme la réponse d'Ulysse au Cyclope : « Mon nom est personne. » Peut-être pourra-t-on aussi penser à l'opéra *La Bohème* dans laquelle Mimi dit à Rodolphe : « Il mio nome è Luisa. » Homère et les auteurs du livret de cet opéra ne calquaient sûrement pas alors l'anglais. Dans les deux cas, la formule « mon nom est » revêt une valeur stylistique de mise en relief de l'identité qui dépasse les besoins de la simple présentation.



50^e livraison

L'Expression juste en est à sa 50^e livraison. On peut en consulter la collection au secrétariat et à la Bibliothèque nationale du Québec. Toutes les livraisons sont disponibles à l'adresse www.asulf.ca, où l'on trouve une table alphabétique des numéros publiés depuis 1987.

SOMMAIRE

⇒ Éditorial La Charte : une faille à colmater	2
⇒ Salaberry ou « De Salaberry »?	2
⇒ Place devrait céder la place	2
⇒ Mieux dire au téléphone	2
⇒ Un virus langagier : « ... sur Paris »	3
⇒ Journalistes contre titailleurs : corridor de sécurité	3
⇒ Anglicisme masqué : « Première issue »	3
⇒ Place Structure?	3
⇒ À l'OQLF, on invente des mots	4
⇒ Vient de paraître : <i>Sur le bout de la langue</i>	4
⇒ Stand de l'Asulf	4
⇒ Pousser à la roue	4
⇒ Comptoir ou bar?	4



La langue française n'est pas toujours respectée dans le monde du travail. On néglige souvent la qualité : on reproduit, par exemple, des fautes d'une convention collective à l'autre. Par ailleurs, le statut du français n'est pas nécessairement assuré. Ainsi, une association de salariés n'est pas obligée de fournir aux salariés qu'elle représente le texte de ses statuts et règlements en français ni ses états financiers. L'article 49 de la Charte de la langue française ne l'y obligerait pas.

La brèche a été mise en lumière à la suite d'une décision de la Commission des relations du travail datée du 14 décembre dernier, basée sur une décision antérieure (1988) de la Cour d'appel.

La Cour d'appel a décidé le 17 juin 1988 qu'une association de salariés n'a pas à fournir des statuts et règlements rédigés en français à ses membres en vertu de la Charte de la langue française (Lagacé c. Union des employés de commerce, local 504 [TUAC, FTQ]).

Dans un autre cas, la Commission des relations du travail a rendu une décision le 14 décembre 2011 dans laquelle elle décide qu'une association de salariés n'a aucune obligation légale de remettre des états financiers rédigés en français à ses membres (Bolduc c. Union internationale des opérateurs ingénieurs, local 484).

L'Asulf proclame que la situation ne doit pas être tolérée davantage et que l'État doit la corriger dans les meilleurs délais, c'est-à-dire le plus tôt possible après les élections générales. Aussi a-t-elle fait part de son point de vue en juillet dernier au premier ministre et à ses collègues chargés du dossier, aux dirigeants syndicaux et au Mouvement national des Québécois. Du point de vue de l'Asulf, les statuts et les états financiers sont des documents essentiels qui doivent être transmis aux syndiqués dans la langue officielle. Cela est un préalable à tous les efforts menés en faveur de la qualité de la langue et du bon usage.

Salaberry ou « De Salaberry »?

Le Soleil (17 juin 2012, p. 6) a buté sur la façon de nommer Charles-Michel de Salaberry lors d'un rappel du deuxième centenaire de la guerre de 1812 entre la colonie britannique du Canada et les États-Unis naissants. D'abord, on y a écrit Charles-Michel De Salaberry (avec un D majuscule superfétatoire). Il faut utiliser un petit d. Comme on écrit : François-René de Chateaubriand ou Samuel de Champlain. Deuxièmement, si l'on veut mettre de côté les prénoms de l'illustre Québécois, il faudra alors laisser tomber le « de » patronymique ou nobiliaire et écrire « Salaberry, le vrai héros » (et non : De Salaberry...). Comme on devrait écrire simplement Champlain ou Chateaubriand si l'on souhaite négliger les prénoms. En la matière, on consultera avec profit le *Multidictionnaire*, le *Ramat de la typographie* ou le Girodet. Si on veut aller plus loin, on consultera le traité de toponymie d'Yvan Bédard, publié en 2003. On y lit : « La particule de ne s'exprime qu'entre un prénom ou

un titre d'un côté et un nom à particule de l'autre côté » et « La particule de ne s'exprime pas devant un nom de famille seul » (p. 87). Ce sont des règles générales. Il y a cependant des exceptions, mais Salaberry n'en fait pas partie.

Place devrait céder la place

L'usage inconsidéré du mot place désignant le moindre petit espace commercial ou autre remonte à plus de 40 ans. À l'époque, le regretté Henri Bergeron mena une guerre à ce fléau et eut gain de cause en certains cas, comme à la Société Radio-Canada et au palais de justice de Montréal. Quant à la Place des Arts, elle resta intouchable malgré les efforts de Pierre Beaudry. Le maire de cette époque, Jean Drapeau, et la société de gestion résistèrent. Du côté de Desjardins, les promoteurs acceptèrent de mettre de côté Place Desjardins et d'adopter Complexe Desjardins. Mais le nom de l'entreprise elle-même demeura Place Desjardins inc., comme celui de la Caisse populaire Place Desjardins. Ainsi a-t-on semé la confusion. Des locataires du complexe s'identifient comme « succursale Place Desjardins ». Si l'on veut vraiment respecter le bon usage et donner l'exemple, il faudrait implanter Société du complexe Desjardins et Caisse populaire du complexe Desjardins.



Gilles TITTLEY



Mieux dire au téléphone

Une copie plastifiée de la fiche *Mieux dire au téléphone*, déjà consultable sur le site Internet

www.asulf.ca/publications/divers.html, est disponible au secrétariat. En faire la demande en écrivant à Asulf@globetrotter.ca ou en téléphonant.

Un virus langagier : « ... sur Paris »



Un entrefilet de l'Agence France Presse publié dans *Le Soleil* (8 août 2012, p. 20) annonçait qu'Hubert Reeves « devrait pouvoir rapidement être rapatrié sur Paris ». Des animateurs branchés de Radio-Canada utilisent parfois le « sur » dans des expressions semblables. L'emploi abusif de la préposition a souvent été dénoncé depuis 1997, parfois sur un mode badin. On y fait part du snobisme, du jargon

de prestige, de l'air du temps. Michel Mourlet écrit

(1999) : « La préposition "sur", dans son application spatiale, appelle une étendue, tandis que "dans" implique plutôt un volume (un contenant) et "à" un point précis. » Guy Bertrand (*Le français au micro*) écrit de son côté : « Bien qu'il soit de plus en plus courant en Europe, cet emploi de la préposition **sur** est critiqué. On peut dire qu'il neige ou qu'il pleut sur une ville ou sur une région, puisque la neige et la pluie tombent réellement sur la ville. En revanche, il n'est pas vraiment logique de dire qu'il fait telle ou telle température **sur** un endroit... »

Ainsi, Hubert Reeves aura été rapatrié à Paris. Et la température pourrait marquer 18 degrés à Québec.

Journalistes contre titreurs : corridor de sécurité

Les journalistes s'efforcent habituellement d'appeler les choses par leur nom et d'utiliser des mots français tout en donnant l'appellation correspondante aux États-Unis et au Canada. Mais il arrive que les titreurs sabotent ou annulent les efforts de leurs collègues et qu'ils mettent l'expression anglaise en manchette. En voici un exemple récent. *Le Soleil* du 25 mai a consacré un article

au projet de loi n° 57 et aux corridors de sécurité à respecter sur les autoroutes lorsqu'une dépanneuse ou une ambulance en service est garée sur l'accotement. En dépit du vocabulaire précis de l'auteur de l'article, le titreur a utilisé les mots anglais *move over law* en manchette. Mais si l'on veut que le français évolue et s'enrichisse, on doit repêcher les mots français, en créer d'autres s'il le faut ou, en dernier recours seulement, faire appel à des mots étrangers.

Anglicisme masqué : « Première issue »

Les marcheurs qui passent devant le 27A rue d'Auteuil à Québec peuvent lire sur la façade : « Librairie Première issue ». On peut se poser la question : d'où vient une telle raison sociale? Que veut-on signifier? Comme on est dans le monde du livre, on veut probablement dire Première livraison ou Premier numéro d'un périodique. Le mot français « issue » n'a pas ce sens. En anglais, on dit *first issue*, mais on traduit par les deux expressions « première livraison » ou « premier numéro ». Tous les dictionnaires et tous les lexiques sont au diapason. Il y aurait lieu de modifier le nom même si le calque n'a pas fait boule de neige jusqu'à maintenant.

Place Structure?

Comment la Ville de Québec peut-elle en arriver à penser, à penser seulement, nommer une place « Place Technostructure »? (*Le Soleil*, 21 juin 2012, p. 4). On peut tenir pour acquis que la place envisagée est une vraie place, c'est-à-dire un espace public découvert. Cela reste à vérifier. Mais dirait-on « Place Structure », « Place Architecture »? Le français est une langue dans laquelle on utilise des liens entre les mots : Parc de la Francophonie, rue des Lilas. Personne n'ira dire Place Francophonie ou rue Lilas. Surtout pas des autorités administratives municipales.

Conseil d'administration

Président Gaston BERNIER
Vice-président Serge BOUCHARD
Secrétaire Léone TREMBLAY
Trésorier Christian HÉBERT
Membres Alain BÉLANGER
Jean-Guy LAVIGNE
Gilles LEVASSEUR
Claude MALTAIS
France SALVAILLE
Pierrette VACHON-L'HEUREUX

Fondateur et président honoraire

Robert AUCLAIR

Tirage : 1 000 exemplaires
Périodicité : Quatre fois l'an

Asulf 5000, boul. des Gradins, bureau 125,
Québec G2J 1N3
Tél. et téléc. : 418 622-1509
www.asulf.ca asulf@globetrotter.net

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'Asulf encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

Équipe de rédaction du numéro 50,
septembre 2012
Rédaction :

Robert AUCLAIR
Gaston BERNIER
Gilles TITTELY

Relecture : France SALVAILLE
Révision : Yvon DELISLE
Graphisme et mise en page : Claude LAMARCHE
Coordination et relecture : Léone TREMBLAY

À l'OQLF, on invente des mots

L'actualité a publié en août dernier (vol. 32, n° 12, p. 56-60) un article sur le travail des terminologues de l'OQLF. Leur objectif reste pour l'essentiel l'actualisation ou la modernisation du français et la formation de mots qui peuvent remplacer des mots anglais difficiles à intégrer au lexique. L'équipe est moins importante qu'elle ne le fut par le passé, mais elle poursuit toujours la formation de mots nouveaux. Les terminologues de l'Office ont connu de nombreux succès : barbotine, clavardage, coucounage, courriel, créacollage, emporte-restes, hameçonnage, hivernant, paperolle, pourriel, salle-pen-

Vient de paraître : *Sur le bout de la langue*

Les Éditions de l'Homme ont publié, il y a quelques mois, une édition mise à jour du volume d'André Couture publié une première fois en 2002 (*Sur le bout de la langue = On the Tip of One's Tongue*, 2011, 471 p.). L'auteur y regroupe 4200 expressions placées sous 150 modules au contenu varié. Les tables alphabétiques sont bien faites. Aussi pourra-t-on considérer le répertoire comme un ouvrage de référence. Le volume ne présente pas formellement un dessein correctif. Les déformations québécoises n'y sont pas notées (« blanc de mémoire », « centre d'achats », etc.). Les expressions sont tout à fait françaises (au diable vauvert, ouvrir la voie, petites annonces, centre commercial, trou de mémoire, etc.). Somme toute, le volume peut contribuer au redressement de nombre de calques utilisés par les locuteurs nord-américains et aider ceux qui veulent une traduction d'une expression anglaise.



derie, tubes glacés... Tous ne connaissent pas toutefois la même popularité. L'Office a même connu des échecs, toujours réparables cependant, avec les néologismes « mercatique », « gaminet », etc. Pourtant, on aurait raison de les employer à la place de « marketing » et de « t-shirt », mots qui font tache dans la nomenclature et qui restent improductifs du côté des dérivés. La tâche de l'Office est immense. Ce dernier mérite l'appui des locuteurs et, d'abord, des médias et des publicitaires, lesquels sont à la fois les diffuseurs et les agents d'intégration des néologismes.

Stand de l'Asulf

L'Asulf a tenu un stand d'information lors de la rencontre organisée le 2 juillet par le Mouvement Québec français en marge du 1^{er} forum mondial de la langue française. Ses représentants étaient mesdames Danielle Beauchemin, Esther Taillon, Pierrette Vachon-L'Heureux et monsieur Edwin Gaucher. L'Asulf remercie toute l'équipe.

Pousser à la roue

L'Association a écrit à Cossette Communications en février 2012 pour attirer son attention sur le calque « mettre l'épaule à la roue » dans le message publicitaire « Le Grand Défi Pierre Lavoie ». La publicité de Pierre Lavoie ne recourt plus à la locution dénoncée. On dit maintenant « Soyez du mouvement » dans le message adressé aux adultes et « Lève-toi et bouge! » dans le message destiné aux enfants. L'Asulf est heureuse de constater ce changement.

Comptoir ou bar?

Les napperons d'un service de restauration de la capitale annoncent des « bar à pâtes », « bar à soupes » et « comptoir à salades ». Il va de soi qu'il n'existe pas de « bar » à pâtes ou de « bar » à soupes. Ce sont tout simplement des comptoirs (du moins en français). Un bar est un comptoir où l'on consomme des boissons (café, alcool...). Un membre de l'Asulf a communiqué avec l'entreprise en juillet et on lui a répondu que la correction sera faite lors de la prochaine commande de napperons. Bravo!

Adhésion à l'Asulf

MEMBRE INDIVIDUEL

Nom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (dom.) _____ (trav.) _____
Courriel _____
 Collaborateur : 30 \$ Bienfaiteur : 100 \$
 Mécène : 300 \$ Membre à vie : 500 \$
Date _____

MEMBRE COLLECTIF

Dénomination _____
Type d'activité _____
Représenté par _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (trav.) _____
Courriel _____
 Collaborateur : 60 \$ Bienfaiteur : 200 \$
 Mécène : 300 \$
Date _____

Paiement à l'ordre de l'Asulf